



**COMPTE-RENDU
DE REUNION
Conseil de quartier Bouverie SUD
19/10/2021**

Service : Cabinet du Maire de la Bouverie
Rédacteur : Virginie HACOT
Approbateur : C. SCHWALLER
Objet de la réunion : Election du collège des habitants
Date : le 19/10/2021

1) PRESENTS :

Nom – Prénom	Fonction	Présence
Jean CAYRON	Maire	Oui
Martine BOUVARD	Conseillère Municipale déléguée à la démocratie Participative	Oui
Carole SCHWALLER	Elue Référente pour le conseil de Quartier de la Bouverie Sud	Oui
Pascale TESSONNEAU	Elue de la majorité pour le Conseil de Quartier de la Bouverie Sud	Oui
Anissa NAAMANE	Chef de cabinet	Oui
Virginie HACOT	Secrétaire	Oui

2) Compte Rendu Sommaire

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes et se félicite de pouvoir mettre en place ses conseils de quartier qui ont pris un peu de retard dans la mise en place à cause du COVID 19. Monsieur le Maire donne la parole à Martine BOUVARD, Conseillère Municipale déléguée à la démocratie participative.

Madame BOUVARD explique les grandes lignes et les objectifs des conseils de quartier :

- Il s'inscrit dans une démarche de démocratie participative, il peut être force de propositions mais n'a aucun pouvoir de décision
- Monsieur le Maire ou son représentant est le Président de droit
- Les participants sont tenus à un devoir de réserve afin de faciliter les échanges
- L'ordre du jour est arrêté conjointement par l'élue référent Mr MASSON et le vice-Président délégué et envoyé au Maire au plus tard 15 jours avant la tenue du conseil quartier, et que cet ordre du jour devra être respecté. A titre

exceptionnel, Mme BOUVARD précise que pour le premier conseil l'ordre du jour a été établi par Monsieur le Maire afin de faciliter la mise en route.

- Les questions soulevées devront être d'intérêts généraux et non personnels
- Le conseil de quartier se réunit habituellement 2 fois par an, le prochain se réunira le 30 novembre.
- Entre 2 Conseils de quartier publics, les membres du Conseil de quartier peuvent se réunir à l'initiative du Vice-Président.

Madame BOUVARD demande à chaque candidat de se lever et de se présenter et explique les modalités de la mise en place de l'élection du collège des habitants.

Avant de procéder au vote, Mme BOUVARD rappelle le déroulé de l'élection :

→ **Election du collège des habitants (8 membres + 4 suppléants) :**

- **4 membres sont élus par les habitants du quartier** : il s'agit des 4 candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sur les bulletins dépouillés (en cas d'égalité entre 2 candidats, un 2^{ème} tour est organisé, et si l'égalité persiste, le plus jeune est élu).
- **4 membres sont désignés par tirage au sort** (parmi les candidats qui n'ont pas été élus précédemment)
- **4 suppléants** : les candidats non élus ou non tirés au sort.

→ **Collège des associations :**

Les associations ont été au préalable, désignées par le Maire. Dans les faits, les membres des associations se sont portés candidats en qualité de représentants de ces associations.

3) Les Elections

Au suffrage

Sont Elus membres titulaires au titre du collège des habitants

- Monsieur Jean Patrice SERGEANT, avec 12 voix
- Monsieur Pierre FILIPPI, avec 9 voix
- Monsieur Jacques GAGNOLET, avec 7 voix
- Monsieur André LIEBLICH, avec 7 voix

Au tirage au sort

Sont Elus membres titulaires au titre du collège des habitants

- Monsieur André ABBE
- Monsieur Brice FEILLU
- Monsieur Mahdi OUAHES
- Monsieur Michel PICHELOUP

Sont Elus membres suppléants au titre du collège des habitants

- Monsieur Maxime ROTUREAU

Le Maire n'a pas reçu de candidatures concernant le collège des associations.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour du prochain conseil de quartier qui aura lieu le Mardi 30 novembre 2021 à 18h00 à la salle Suzanne Régis.

- Cabanisation
- Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Projets du secteur
- Aménagements hydrauliques
- Questions diverses (réponse orale si possible ou au conseil de quartier suivant)

Madame Bouvard explique que l'ensemble des conseillers de quartier élus ce soir, doit se réunir rapidement avec Mme SCHWALLER et madame TESSONNEAU pour élire le vice-président et d'autre part pour préparer le prochain conseil.

Monsieur le Maire invite les nouveaux élus à signer le règlement intérieur et à récupérer l'ordre du jour préétabli avant de se réunir autour d'un verre de l'amitié.

La séance se termine à 20h00

